

## Stage syndical **LE COLLÈGE À LA CROISÉE DU SECOND DEGRÉ**



**L**e 3 avril, le stage « collège » a réuni plus d'une soixantaine de collègues de l'académie.

Dans le cadre des stages de l'Observatoire, plus de 60 collègues de toute l'académie ont participé au stage collège dont les échanges ont été nourris avec Anne-Sophie Legrand, secrétaire nationale du SNES-FSU en charge du secteur collège, et les militant-es du SNES académique et des sections départementales.

### Une actualité bouillonnante

L'actualité au collège c'est avant tout le choc des savoirs avec en point d'orgue les groupes de niveau, mais aussi le DNB couperet, les classes Prépa-Seconde, les nouveaux programmes, les évaluations nationales et la découverte des métiers. Le système éducatif continue de préparer la sélection des plus forts en organisant la relégation des élèves en difficulté. Pourtant, la France dépasse déjà de 6 points les objectifs de l'UE en matière d'éducation et de formation pour 2030 !

### Une bataille collective qui porte ses fruits

Les collègues se sont battu-es pour freiner le plus possible la mise en place du choc des savoirs et l'académie a très fortement

résisté. Pour défendre le service public d'éducation, le SNES-FSU a remporté et continue de remporter des victoires sur l'évolution des nouveaux programmes, le report du DNB couperet, l'extinction des classes Prépa-Seconde. Par exemple, le programme EVARS a pu être modifié grâce aux nombreux amendements du SNES-FSU intégrés dans le texte final.

### Des attaques toujours en cours

Après le recours victorieux au conseil d'état qui avait annulé l'arrêté de mars 2024, un nouvel arrêté ainsi qu'un décret sur les groupes de besoin ont été publiés au BO le dimanche 6 avril, malgré un vote massif contre, au CSE de mars. Une enquête menée par l'inspection générale est actuellement en cours dans 1 500 collèges. Si votre établissement est concerné, répondez-y pour montrer la triste réalité de cette ségrégation scolaire et sociale des élèves. Il faudra encore se battre pour le collège. Le SNES-FSU se tient à vos côtés ! Des outils pour agir sont en ligne. <https://r.snes.edu/ClgAgir> N'hésitez-pas à nous contacter.

**FABIENNE STÉPHAN**



GABRIELLE POULAIN, FABIENNE STÉPHAN, ANNE-SOPHIE LEGRAND



*Lettre flash*

**POUR NOS MÉTIERS, POUR L'ÉCOLE SE MOBILISER POUR GAGNER !**

**L'édito**

Alors que s'ouvre la dernière période de l'année, la section académique du SNES-FSU a choisi de vous informer avec cette lettre flash sur les conditions de la préparation de rentrée dans l'académie. Vous y trouverez les dernières informations sur les postes, la situation du remplacement... et un rapide compte-rendu du stage collège.

Les incertitudes persistent à l'échelle nationale sur le devenir du gouvernement Bayrou, mais l'orientation générale reste la même : un budget d'austérité pour les années à venir et une réduction du périmètre des services publics au service d'une logique de tri social. Si les propos de la ministre sur l'orientation très précoce « presque depuis la maternelle » font réagir, c'est parce qu'ils traduisent bien une vision très utilitariste de l'école, très éloignée de la volonté d'émancipation des élèves qui constitue l'idéal de l'école républicaine que portent les personnels. C'est ce modèle qui est aujourd'hui remis en cause par les réformes successives, la dernière en date, celle de la formation initiale, aboutissant à une déqualification inédite du métier. En effet, avec un concours passé en fin de L3, le seul diplôme exigible au moment de l'inscription serait... le bac. Les futur-es enseignant-es n'auraient qu'un niveau bac+2 dans leur discipline contre bac+4, au moins, actuellement. Insuffisant pour concevoir en toute autonomie son enseignement, mais parfaitement adapté à un métier d'exécutant de « bonnes pratiques » fournies par le ministère. Le SNES-FSU dénonce ce recul sans précédent qui représente à la fois une attaque contre les métiers et un renoncement à toute revalorisation.

Une mobilisation est nécessaire pour peser dans les arbitrages à venir, rappeler l'impératif d'un investissement dans l'éducation et les services publics. Le 1<sup>er</sup> mai et le 13 mai seront des journées pour le faire entendre.

Rennes, le 21 avril 2025

**MATTHIEU MAHÉO**

Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne



**5000**

C'est le nombre d'exemplaires imprimés de la publication spéciale intra 2025

- 122** collègues se sont informé-es lors des réunions en visio
- 64** rendez-vous téléphoniques avec des adhérent-es réalisés
- 263** listes de voeux vérifiées via le simulateur de barème
- 451** mails « mutation » répondus
- 3** semaines de permanence en continu pour toute la profession...

## Remplacement **PRESSIONS INACCEPTABLES**

Depuis la rentrée de janvier, le rectorat met la pression sur des TZR faute de recrutements.

Incapable d'assurer le remplacement de certains personnels absents, le rectorat en est réduit à exercer des pressions inadmissibles sur les TZR.

Le SNES-FSU Bretagne a dénoncé cette situation et interpellé le rectorat sur plusieurs affectations incompatibles avec la situation personnelle et professionnelle des collègues, principalement des femmes.

Reçu en audience par la DRH et la cheffe de la DPE, le SNES Bretagne continue d'agir pour que le rectorat prenne en considération les risques psychosociaux que ces affectations problématiques engendrent pour les collègues. Les TZR ne peuvent pas être une va-

riable d'ajustement que l'on affecte sans prise en compte de leur situation individuelle.

### Pour un plan de recrutements

Pour le SNES-FSU, seul un plan de recrutements de personnels titulaires, dans toutes les disciplines et catégories (CPE, PsyEN), peut permettre d'assurer la continuité du service public. Cela passe notamment par un plan de titularisation des collègues contractuel-es.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec la section académique du SNES-FSU Bretagne.

**KEVIN HÉDÉ**

Maintien de la rémunération à 100% et abrogation du jour de carence



Pétition intersyndicale  
<https://r.snes.edu/yBjYk>

## Parts fonctionnelles et remplacement **ÉCHEC ET PACTE !**

Lors du CSA de mars, le SNES-FSU avait demandé un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du « pacte » depuis la rentrée. On se rappelle que la dotation en « pactes » avait diminué de 60 % par rapport à l'année précédente et que l'académie de Rennes est celle où l'échec de ce dispositif est le plus net.

Cette année ce sont donc 5 991 parts qui ont été attribuées à l'académie (hors projets CNR) avec une priorisation très forte sur le remplacement de courte durée (RCD). Le Rectorat n'a pas communiqué la répartition détaillée mais assure que 70 % du budget a été consommé au 15 mars. En collège, les pactes sont consommés à 42 % pour le RCD et 34 % pour devoirs faits. Dans les lycées, l'enveloppe est consommée à 68 % pour le RCD. Le Rectorat affirme que 3 427 enseignant-es bénéficient du pacte en collège et 3 408 en lycée... mais la « souplesse » accordée dans la mise en œuvre du dispositif peut laisser penser que toutes et tous n'ont pas signé le « pacte »...

**MATTHIEU MAHÉO**

## Rentrée 2025 **COMPRESSION DE MOYENS...**

Le 25 mars s'est tenu le CSA qui boucle la première étape de la préparation de rentrée : les mesures de carte scolaire (créations et suppressions de postes).

Le nombre d'emplois attribués à l'académie ayant encore diminué, la traduction sur les postes implantés dans les établissements est encore une fois très brutale avec un solde de créations (+133) et suppressions (-208) qui s'établit à -75 postes et 43 collègues contraint-es à des mesures de carte scolaire.

### Le SNES-FSU s'oppose aux suppressions

Le SNES-FSU s'est battu dans les GT, les CSA-SD et au CSA-A pour faire valoir les situations d'établissements et obtenir des DASEN qu'ils renoncent à des fermetures. Des ajustements ont pu ainsi avoir lieu, mais le Rectorat va au-delà des retraits d'emplois demandés par le ministère pour conserver des marges de manœuvre, notamment pour le remplacement.

Le SNES-FSU a dénoncé les conséquences sur les conditions de travail en rappelant que la France avait les classes les plus chargées d'Europe, et qu'à l'échelle de la France, c'est en Bretagne que le nombre d'élèves par classe est le plus élevé ! Les élèves les plus fragiles de l'académie sont ainsi doublement pénalisés : ils sont plus faibles et dans une académie dont les bons résultats conduisent le ministère à lui attribuer moins de moyens. Le Rectorat a maintenu les postes distribués aux collèges l'an passé en poursuivant le transfert depuis le lycée avec -40 postes en collège, mais -45 en lycée, alors que la baisse d'effectifs attendue est deux fois moins importante dans les lycées que dans les collèges.

### Un mouvement intra encore dégradé ?

Ces suppressions de postes auront une nou-

velle fois un impact important sur le mouvement intra-académique, qui, d'année en année, voit les barres augmenter... et certains secteurs géographiques devenir quasiment inaccessibles. Les conséquences sont particulièrement difficiles pour les entrant-es qui se voient parfois affecté-es en extension très loin de leurs vœux... Pour pallier ces difficultés, la secrétaire générale et la DRH du rectorat ont décidé, unilatéralement et sans consultation préalable des organisations syndicales, de mettre fin aux postes spécifiques à complément de service (SPEA-CS). Ces postes avaient été créés il y a 20 ans pour stabiliser les TZR dans des zones ou des disciplines où les services à 18 heures étaient rares. Mais avec le temps, la moitié des collègues sur ces postes n'avaient plus de

**Il y a urgence à améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels**

complément de service. En supprimant la contrainte d'un service à 18 heures sur un seul établissement, le Rectorat espère permettre davantage de mutations...

mais il dégrade encore les conditions d'exercice des collègues qui vont parfois découvrir en arrivant sur leur nouveau poste qu'il est incomplet.

Le SNES-FSU s'est opposé à cette décision et sera attentif aux conséquences pour les collègues actuellement sur ces postes.

**MATTHIEU MAHÉO**



Le SNES-FSU Bretagne a participé à la journée de mobilisation pour la Fonction publique le 3 avril 2025.

### Sur le site



Bilan de la CAPA du 2<sup>nd</sup> degré

- Recours concernant l'avis final des Rendez-vous de carrière
- Attribution des congés de formation.

<https://r.snes.edu/CRCAPA>